



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : PINATEL François, VENERA Christophe,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

Délibération n° 2025/43 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement temporaire et saisonnier d'activité) :

- JEGO Enzo : du 7 juillet au 1^{er} août 2025 à temps complet,
- FASCICOLO Iléna : du 7 au 18 juillet 2025 à temps complet,
- VENERA Maylys : du 7 au 18 juillet 2025 à temps complet,
- LAMARIE-CHARVET Zoé : du 21 juillet au 1^{er} août 2025 à temps complet,
- VENERA Antoine : du 21 juillet au 1^{er} août 2025 à temps complet,
- SARAZIN Léo : du 28 juillet au 15 août 2025 à temps complet,
- CAMBOS Morgane : du 4 au 15 août 2025 à temps complet,
- GONON Minella : du 18 au 29 août 2025 à temps complet.

Décision du 9 juillet 2025 : acceptation du devis de l'entreprise CHALETS HORIZON pour la mise en œuvre de pieux vissés sur lesquels la plateforme du belvédère Sud sera montée. Montant du devis : 3 600,00€ TTC.

Décision du 9 juillet 2025 : acceptation du devis de l'entreprise TOUT MATERIEL SIGNALÉTIQUE pour la fourniture de la signalétique directionnelle des équipements au village. Montant du devis : 3 321,40€ TTC.

Décision du 18 juillet 2025 : acceptation du devis de l'entreprise VINAY MATERIEL pour la fourniture d'une plateforme de travail en hauteur. Montant du devis : 1 800€ TTC.

Décision du 18 juillet 2025 : acceptation du devis de l'entreprise AVENIR VOIRIE pour la fourniture de deux bancs sur muret. Montant du devis : 2 646€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

25 JUIL. 2025

Le Maire,
Bernard MICHEL

